» Electeurs ouvriers,

» J'ai passé ma vie au milieu de vous, je connais votre situation et je veux m'efforcer de l'améliorer, vos intérêts sont les miens et je défendrai les causes justes que vous aurez à me présenter.

» Electeurs,

» Depuis de longues années mes concitoyens savent qu'ils peuvent, toujours et en tout temps compter sur mon dévouement qui ne leur a jamais fait défaut. Plus de quarante années de services rendus par ma famille et par moi doivent les convaincre.

» Bien connu des habitants de Marcq et de Bondues, Tourquennois de naissance, en vous offrant mon dévouement, et mettant mes connaissances d'administrateur à votre service, j'ai la confiance d'apaiser toutes les haines politiques et religieuses et d'unir tous mes concitoyens pour faire une France forte et prospère sous le drapeau de la République.

» Je fais appel à tous ceux qui partagent mes idées, et qui, comme moi, ont à cœur la prospérité du pays.

» Vive la France ! Vive la République !

» JULES VARASSE-BOURGOIS,

» *Maire de Mouveaux, Président fondateur de la Société de Secours mutuels Saint-Germain, Ancien commandant des Sapeurs-Pompiers.*

La distribution des prix aux élèves de l'institution libre du Sacré-Cœur aura lieu, le jeudi 28 juillet, à deux heures.

M. Amand Harinkouck est, comme on le sait, d'origine tourquennoise.

Voici quelques extraits de l'article que M. Jules Watteuw lui consacre dans le numéro de *La Brouette* de cette semaine :

« Amand Harinkouck est in afant d'Tourco, et, vin m'n'afance, qui s'a passée près de s'majon natife, j'ai toudis laichi dire que ch'étot in bon fils, et in sujet ermarquable.

» In effet, à Tourco, tout à fait au début d'l'académie d'dessin, y rimportot l'premi prix.

» Comme ch'est l'dessin qui a fait d'Amand Harinkouck l'réputation de s'fabrication si erlommée, nous allimes rappeler l'succès qui a rimporté pindant dix années à la filée.

» Wetti si jomais vous avez vu in élève aussi zélé, aussi dévoué.

» In 1838, l'année qu'in ouvrot l'école vin l'rue de l'z'Ursulines, au local de l'*Harmonie*, Amand Harinkouck, qui passot ses loisirs à dessiner, rimportot l'premi prix.

» In 1839, acor in premi prix.

» In 1840, premi prix, in cours supérieur pour sujet de composition.

» In 1841, premi prix, cours de bosse.

» Y étot hors concours, mais y a continué à sufe les cours quand même. Aussi, in 1844, in li donnot inne mintion honorable et in prix particulier.

» In 1845, l'commission faijot in rapport essin :

« M. Amand Harinkouck ayant remporté les premiers prix des années précédentes se trouvait hors concours, mais cet élève ayant continué à se distinguer par ses travaux remarquables, qui ont été jugés dignes d'une récompense toute spéciale, le jury d'examen, d'accord avec MM. les administrateurs des écoles académiques, a décidé qu'il lui serait décerné une médaille d'honneur en argent. »

» Ch'est l'premire médalle qu'in a donné au dessin, à Tourco.

» Ah ! mais, après, l'académie s'trouvant sans professeur de dessin, in n'a po vu pus digne et pus capabe que Amand Harinkouck, qui a été lommé professeur à l'place de M. Fleury et a exercé de 1848 à 1852, jusqu'à M. Cherrier.

» In même in 1848, in vot in rapport fait pa l'administration des Ecoles à M. le Maire de Tourco, in parlant d'Amand Harickouck:

« Nous n'avons que des éloges à donner à ce dernier pour la manière distinguée avec laquelle il a rempli ces fonctions depuis le départ du titulaire et, surtout, pendant la période difficile des compositions. Personne ne réunit plus de titres que M. Harinkouck. Enfin, c'est un enfant du pays et son caractère honorable est bien connu de tous. »

» Cha n' l'avot po impéché Amand Harinkouck, d'sufe les cours de musique inter deux, et d'rimporter l'premi prix d'solfèche in 1844 et l'prix d'honneur in 1845.

» D'abord, Amand Harinkouck est in des fondateurs de l'société des Crick-Sicks et a sin nom gravé sus l'médalle de commémorative.

» Ch'étot un hommc de goût, in homme d'art, un artisse. »

La téléphoniste retrouvée. — On se souvient peut-être de Marie Lebrun qui, il y a à peu près deux ans, fit tant de dupes en se faisant passer pour téléphoniste intérimaire, tantôt à Roubaix tantôt à Tourcoing. Elle avait déjà été expulsée en 1885, à la suite d'une condamnation pour vol. En 1890, elle était encore condamnée pour le même délit à 3 mois.

On n'en avait plus entendu parler depuis longtemps quand, vendredi vers midi, l'une de ses dupes, M. G..., autrefois rue de la Cloche, actuellement à Quesnoy-sur-Deûle, chez qui elle avait pris pension, la rencontra rue Verte et la conduisit au poste.

Marie Lebrun, qui demeurait depuis quelque temps au Jambon, allait, dit-elle, travailler en journée à Roubaix.

On l'a mise en présence de plusieurs des personnes qu'elle a filoutées : toutes l'ont formellement reconnue, mais elle soutient qu'il y a erreur et qu'elle n'a jamais vu ni M. G... ni les autres. « Au reste, a-t-elle ajouté, on ne peut plus m'expulser aux termes de la nouvelle loi, attendu que je suis petite-fille de Français. » L'arrestation a été maintenue.

Le chaisier au molosse. — Vendredi, vers 10 h. 1/2 du matin, le sieur Louis Deruick, fabricant de chaises, rue Archimède, à Roubaix, se trouvait rue de la Gare, en état complet d'ivresse, suivi de son chien, un énorme boule dogue. L'agent Derboudringhien, l'engagea à retourner chez lui; mais le malheureux ne voulut rien entendre, insulta l'agent et excita même son chien contre lui. Il fut conduit au poste. Mais une fois arrivé, il saisit Derboudringhien à la gorge, en excitant toujours son chien.

On ne put l'interroger que dans l'après-midi. Il suppliait alors qu'on le laissât partir, qu'on ne lui fît qu'une contravention, mais les faits étaient par trop caractérisés et l'arrestation a été maintenue.

Ruses de fraudeurs. — *Le jambon; les habits de noces.* — Les deux histoires sont toutes récentes; nous n'y ajoutons rien, absolument rien; nous laissons même de côté quelques détails que ne négligeraient pas certains romanciers contemporains.

Une marchande de beurre — pas de l'agglomération, mais de la banlieue — arrivait de Belgique. Elle restait sur son siège, mais le préposé de douane l'oblige à descendre, ce qu'elle fait fort lentement et tout en se plaignant de vives douleurs — elle avait dit qu'elle avait mal aux jambes ! Enfin elle met pied à terre... mais, crac !... une ficelle invisible se rompt, et voilà un jambon, de 12 à 13 kilogs, sortant des jupons de la dame, et roulant sur le pavé.

Le jambon, enfumé à point, venait du pays, du vrai pays, du Furnabach, où les porcs ne sont nourris que de lait, pommes de terre et seigle.

— *Voici l'autre histoire, qui se passe encore dans la banlieue, pas dans l'agglomération.*

Le fils d'un bon fermier avait fait faire ses habits de noce en Belgique, à cette condition qu'ils lui seront livrés à domicile la veille de la cérémonie.

Quand un fils de fermier se marie, on n'est pas sans en parler dans le quartier et le chapitre de la toilette n'est pas oublié...

Voilà que la veille du mariage au soir, on voit passer devant le bureau de douanes, un jeune homme mis comme un prince, pantalon et habit de drap fin, gilet blanc, chapeau haut de forme. Mais pas de gant et chemise en coton, à carreaux multicolores.

On fait entrer le jeune homme au bureau et il est bien obligé de dire qu'il est garçon tailleur; et il avoue la mission dont il a été chargé.

On fait déshabiller le pauvre diable séance tenante. Heureusement il avait conservé, en dessous, un pantalon léger, et il est reparti, en manches de chemises, de l'autre côté de la frontière.

Ce n'est pas tout : le fils du fermier a dû emprunter, le lendemain, des vêtements qui étaient loin de lui aller, pour se rendre à l'église et à la mairie; et comme on devait passer devant le bureau, toute la noce a pu voir, bien étalés devant la fenêtre, les vêtements confisqués la veille.

Le jambon de Furnabach, et les habits de noces seront vendus la semaine prochaine, au bureau du Pont de Neuville, au plus offrant et dernier enchérisseur.

La fraude d'alcool. — Les douze fûts d'alcool du fraudeur Payen, mis en vente plusieurs fois, ont enfin trouvé preneur à 20 fr. l'hectolitre. Ce n'est pas moitié du cours actuel, c'est un marchand belge qui l'a acheté. Les douaniers français ont accompagné le chargement jusqu'à l'extrême frontière, et là, tout est entré en Belgique, nous ne dirons pas par quel chemin...!

Halluin. — *Une prétendue grève à l'établissement Gratry.* — Vendredi, vers une heure, le bruit circulait dans la commune qu'une nouvelle grève avait éclaté dans l'important tissage de MM. Gratry; aussitôt une foule d'ouvriers que l'on peut évaluer à plus de 2000 se dirigèrent de ce côté.

Depuis quelque temps déjà, on parlait à Halluin de cet incident par la raison que les ouvriers, disait-on, se plaignaient de ce qu'on avait allongé les chaînes.

Il est à présumer cependant qu'il n'en est rien; les pièces de 80 mètres peuvent avoir comme rendement de 78 à 82 mètres, selon que l'ouvrier tend plus ou moins sa chaîne, et, d'après le règlement de l'atelier, au-dessus de 82 mètres son travail lui est payé au prorata; cette clause est la seule qui ait contribué à accréditer ces bruits.

Les ouvriers étant rentrés comme d'habitude, aucun désordre ne s'est produit et cette affluence anormale d'ouvriers devant l'établissement avait deux causes : chez Gratry on rentre à une heure; dans les autres fabriques, à 1 heure 1/2 ; de plus, deux établissements importants ont ce jour des avaries aux machines et la plupart des ouvriers sont sans travail.

Bousbecques. — *Une fausse alerte.* — Vendredi, une explosion, disait-on, avait eu lieu à la papeterie. Renseignements pris, aucun accident de ce genre ne s'est produit; les patrons de cet établissement ont annexé, il y a peu de temps, à leur important établissement, un bâtiment uniquement destiné à la fabrication du papier parcheminé, qui prend, chez eux, chaque jour, de plus en plus d'extension.

Vendredi matin, vers six heures, après la sortie de l'équipe de nuit, au moment de la mise en train, la bielle de la nouvelle machine s'est détachée, causant d'assez graves avaries; les réparations suspendront le travail une dizaine de jours. Aucun accident autre d'ailleurs n'a eu lieu; tout se borne à des dégâts matériels.

Linselles. — *Réunion du Conseil municipal.* — La réunion, annoncée pour six heures du soir, n'a eu lieu qu'à sept heures et demie et la séance n'a offert que peu d'intérêt. Etaient présents : M. Dhalluin, maire; Demarcx et Catteau, adjoints; MM. J.-B. Lemesre, Julien Dupont, Jean Six, Catry Ghesquière, Delannoy-Delcourt, Dumortier-Destombes, Ghesquière-Mille, Désiré Beny, Bonenfant.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé, M. le Maire expose que, par lettre préfectorale, il est invité à demander au Conseil son approbation de l'emprunt à contracter pour l'achat de l'école municipale des garçons; que l'expertise faite par M. Martean, architecte départemental, évalue la propriété à 19,476 fr.; qu'il en avait proposé l'achat à la famille Sockel pour 18,000 fr. et que son offre n'a pas été acceptée comme transaction, les propriétaires réclamant 20,000 francs.

Qu'il est urgent de terminer cet achat pour le 1er octobre prochain et que cette acquisition est avantageuse pour la commune : qu'on peut utiliser les belles classes qui sont actuellement installées, que les instituteurs peuvent avoir des logements et jardinets convenables: en un mot, que l'achat remplit toutes les conditions désirables. Il est, de plus, de toute nécessité de voter de suite cet emprunt, afin que la prochaine réunion du Conseil général puisse s'occuper de cette question et voter un subside départemental en cette circonstance.

Pour ne pas trop obérer la commune et les contribuables, à 4,60 0/0 comme emprunt trentenaire, il y aurait à payer environ annuellement 1.200 fr., mais, le département et l'Etat contribuant pour une quote-part, d'un tiers environ, comme il l'espère, cette acquisition serait avantageuse. A l'unanimité, l'emprunt est voté.

Le Conseil vote également sans observation le surplus des dépenses effectuées à l'occasion des fêtes du 14 Juillet, dont 410 francs pour viande et pains distribués aux indigents inscrits au Bureau de bienfaisance, reportant cet excédent sur le crédit disponible voté pour les fêtes publiques.

M. le Maire fait remarquer ensuite que la session d'août est prochaine, qu'il n'y a pas lieu de s'occuper d'autres questions pour le moment; que les devis dressés par M. Collard seront présentés afin de donner à chacun satisfaction, dans la mesure du possible, et, qu'alors, les conseillers auront également à présenter les observations qu'ils jugeront convenable. La séance est levée à 8 h. 1/4.

Marcq-en-Barœul. — *Prix.* — La distribution solennelle des prix sera faite aux élèves de l'institution libre de Marcq, le lundi 1er août, à midi précis, et sera présidée par Mgr Dehaisnes, vice-recteur honoraire de l'Université catholique de Lille.

LILLE

Un congrès socialiste. — Les membres du parti ouvrier organisent un congrès régional qui se tiendra à Lille, le quatrième dimanche d'août.

Distinction honorifique. — Parmi les récentes nominations au grade de chevaliers du Mérite agricole, on remarque celle de M. Frelier, inspecteur du service sanitaire à l'abattoir de Lille.

Barreau de Lille. — Le barreau de Lille a procédé jeudi à l'élection du bâtonnier et du conseil de l'ordre pour l'année judiciaire 1892-93. M. Reuflet a été élu bâtonnier. MM. Gustave Théry, Vanlaer, Delemer, Testelin, Decroix, Basquin, Houdoy, Boyer-Chammard ont été élus membres du conseil.

Baccalauréat ès sciences. — Ont été déclarés admissibles :

COMPLET. — *Centre de Douai.* — MM. Brevet, Calot, Catrice, Caudrelier, Dehay, Ducornier, Fournier, Groult, Henicque, Lemoine, Lezier, Marchand, Pollet, Simon, Vallée, Wagon.

Valenciennes. — MM. Baudet, Chardot, Delannoy, Delatte, Dubois, Fontaine, Herbecq, Mariage, Marsy, Membré, Rouillé.

Amiens. — MM. Belhomme, Bonte, Cadet, Cornaille, Demelin, Dubois, Guiraud, Le Beulle, Letureq, Ridez.

Saint-Omer. — MM. Crouy, Dupont, Zest, Lengaigne, Sergent, Vanypre.

Charleville. — MM. Duthy, Legrand, Millet, Picon, Savigny, Stevenin, Tavernier.

Laon. — MM. Auvigne, Faucheur.

RESTREINT. — *Centre de Douai.* — MM. Dauwy, Druelle, Sacquesstée.

Valenciennes. — M. Georges Lemaire.

Amiens. — M. Dehomel.

Charleville. — MM. Evrard, Guerbé.

Lille. — MM. Barrois, Bret, de Casteras, Chrétien, Decourty, Deligny, Douvrin, Fostier, Gallet, Grysez, Helbecque, Jouvenel, Le Clère, Lemaire, Markereel, Riboulol, Thulliez, Vanecloo, Vanrycke, Verhaeghe, Verleye.

Baccalauréat de l'enseignement spécial. — Sont admis définitivement :

MM. Locquet, Quinet, Dubroy, Dumont, Duvinage, Fersé, François, Fusillier, Gimel, Gressier, Grévin, Hardy, Hubert, Hugues, Jacquier, Jourdain, Jouvenet, Lembs, Lardet, Lavaux, Lefebvre, Léger, Lorphelin, Lorsignol.

BACCALAURÉAT CLASSIQUE. — Sont admis : *Centre de Douai.* MM. Briquet, Chombard, Douchet, Morin.

Amiens. — MM. Hourdequin, Pillain, Sombart.

Saint-Omer. — MM. Hocquet, Houzé.

Charleville. — MM. Dorido, Caffin.

Laon. — MM. Pierrot, Valéin.

Les examens oraux pour le baccalauréat complet et le baccalauréat classique pour Lille auront lieu samedi 23 juillet.

Baccalauréat secondaire classique. — Ont été déclarés admissibles : Bautigny, Barthélemy, Bas, Bécue, Bernaert, Bernard, Bignon, Boutry, Camus, Carpentier, Carton, Cassin, Clippet, Dablemont, Danjon, Dauthuile, Decoopeman, Decourtry, Decroix, Defourt, Delepoulle, Desmet, Devos, Dhaine, Drouart, Druesnes, Duchange, Ducoin.

Flipo, Gand, Gernez, Gombert, Gorge, Gorique, Grilez, Helbecque, Herbert, Hèze, Jouvenel, Lacombe, Leclercq, Pierre Lefebvre, Georges Lefebvre, Leleu, Lelièvre, Mahieu, Mercier, Moncarey, Mourmant, Mulle, Olivier, Pietro, Renard, Richard, Roussel, Sauvage, Scalbert, Thomas, Joseph Toulemonde, Jules Toulemonde, Vancostenoble, Verlaeghe, Viseur, Voiturier et Willaume.

Concerts et Spectacles

Les concerts de Barbieux. — L' « Union des Travailleurs » interprétera les chœurs suivants, dimanche 24 juillet, à Barbieux :

1° La *Chanson des Basques*, de Ritz; 2° La *Prière avant la Bataille*, de Soubre.

Hem. — Voici le programme du concert public qui sera offert par l'harmonie municipale d'Hem au rond point du hameau de l'Hempempont à l'occasion de la ducasse du quartier, le dimanche 24 juillet, à quatre heures du soir :

Première partie : 1. Allegro militaire, Diaz ; 2. *Les 4 âges de l'homme*, ouverture de Lackner : 3. *Le Trouvère*, fantaisie sur l'opéra de Verdi ; 4. Polka pour piston (soliste M. Vanrenemenon), XXX.

Deuxième partie : 1. *Trouvère*, ouverture, Rossini ; 2. Marche aux flambeaux, Meyerbeer ; 3. *Les Huguenots*, fantaisie sur l'opéra de Meyerbeer ; 4. *Strodelia*, valse, (soliste M. Parent), Strauss.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 22 juillet.* — LE PRIX D'UN SERVICE. — Mme L..., marchande à Roubaix, expose au tribunal qu'elle avait reçu la visite d'un jeune homme de vingt-cinq ans, appelé Jules Lammelin, qui, se disant envoyé par sa sœur, alors arrêtée et détenue à la maison d'arrêt de Lille venait demander une somme de 90 francs, destinée à payer l'avocat chargé de la défense de Justine D... Elle remit la somme, et Lammelin étant revenu accompagné d'un camarade du nom de Ad. Moulard, pour lui réclamer une nouvelle provision de 120 fr. elle refusa. Or, Justine D., dès qu'elle fut mise en liberté, fut étonnée d'apprendre que quelqu'un était venu s'acquitter pour elle de pareille commission. Mme L.. avait porté plainte et c'est ainsi que Lammelin et Moulard, arrêtés pour escroquerie et complicité, étaient traduits devant le tribunal correctionnel.

Voilà ce qu'explique Mme L... et Justine D... raconte aussi qu'elle s'était trouvée avec Lammelin chez elle au moment où elle était rentrée pour prendre quelques affaires avant de partir pour Lille, mais qu'elle ne lui avait donné aucun mandat. Les inculpés nient formellement que les faits se soient passés comme l'expliquent les deux femmes : l'argent remis par Mme L... devait servir à acheter le silence d'un témoin, dit Lammelin, et à faire quelques démarches pour obtenir la mise en liberté de Justine D... Quant à la somme de 120 francs elle n'a pas été demandée par lui de la part d'un avocat, mais c'est lui qui a engagé Mme L... à faire choix d'un défenseur pour sa sœur et il s'était offert d'aller voir cette dernière à Lille à ce sujet, en se munissant d'une provision.

L'affaire qui avait d'abord été appelée jeudi revient à l'audience de vendredi à laquelle on devait entendre les dépositions d'un agent de sûreté L... et de M. L..., mari de l'une des plaignantes. Après quelques instants de délibéré, le tribunal décide que la prévention n'est pas suffisamment établie et acquitte Lammelin et Moulard qui sont relâchés.

UN DRAME A BONDUES. — Depuis quelque temps, un tisserand du nom de J.-B. Vanmeenen courtisait une jeune fille appelée Delcourt; il l'avait à diverses reprises demandée en mariage; elle ne lui avait jamais donné de réponse catégorique.

Or, lundi dernier, il insista de nouveau, elle lui annonça qu'elle ne voulait point de lui; il en conçut un vif ressentiment et la menaça.

La jeune fille effrayée s'enfuit hors de la maison; Vanmeenen le poursuivit; puis tirant un rasoir qu'il avait en poche, il l'ouvrit et ayant rattrapé la malheureuse fille, il se précipita sur elle et lui fit une large entaille au cou. Epouvanté lui-même de son forfait, il prit la fuite, mais aux cris de la victime, on était accouru et le meurtrier était bientôt atteint.

Quant à la demoiselle Delcourt, elle était tombée sans connaissance, baignée dans son sang : on lui porta secours ; le médecin appelé constata que le coup porté quelques millimètres plus avant aurait pu entraîner la section de l'artère carotide, et alors c'était la mort, mais elle est hors de danger actuellement. C'est pour répondre de ce fait que Jean-Baptiste Vanmeenen comparaît devant les juges sous inculpation de coups et blessures volontaires; c'est un grand et fort garçon, à la tête frisée, à la physionomie presque sympathique ; il est proprement vêtu.

La demoiselle Delcourt est toujours à l'hôpital et quoique citée comme témoin, elle n'a pu se rendre à l'audience : c'est son frère qui vient relater les circonstances du fait, telles qu'elles lui ont été expliquées par sa sœur. L'inculpé reconnaît l'exactitude de cette déposition et met sur le compte de l'exaltation l'acte grave qu'il a commis. Après quelques minutes de délibéré, le Tribunal condamne Vanmeenen à une année d'emprisonnement.

ACTE DE MÉCHANCETÉ DANS UNE USINE. — Le 27 mai, M. Lancelle, contre-maître chez MM. Trauflé-Lamarre, teinturiers au Brœucq, constatait que l'une des courroies de transmission avait été coupée : après avoir été imbibé de pétrole un peu plus loin, il remarquait qu'on avait jeté des boulons dans l'un des engrenages d'une mécanique.

Il fit une enquête et apprit par un ouvrier que c'était un jeune garçon, âgé de quinze ans, du nom de Henri Her, qui avait tranché la courroie, il interrogea celui-ci qui dit avoir accompli le fait, à l'aide d'un couteau que lui avait prêté un camarade, Jules Lefebvre, ayant 17 ans à peine. Les deux jeunes gens signalèrent alors un ouvrier de l'usine Alphonse Bury qui, suivant eux, les aurait excités à agir aussi méchamment : il est marié et a vingt-six ans.

Comme Bury passait pour être un exalté on lui fit subir un interrogatoire ; il protesta contre les accusations de ses camarades : il expliqua même que c'était une vengeance du contre-maître Lancelle, qui, à l'en croire, avait même, à cette époque, augmenté le salaire de quelques ouvriers pour faire d'eux des témoins à charge contre lui, Bury.

Le contremaître remit aussi au parquet une série d'affiches écrites au crayon, qui avait été apposées quelques jours ayant le premier mai et dans lesquelles les signataires se dénommant les amis des travailleurs, signalaient à l'indignation et à la haine des *habitants du bagne* (sic) le petit général Louis qui ne serait autre que le contremaître.

Le ministère public prit texte de ces affiches pour y voir des menaces émanant de Bury et c'est ainsi que Her, Lefebvre et Bury sont traduits en correctionnelle sous l'inculpation de détérioration d'objets servant à la fabrication et Bury, en outre, de menaces sous condition. Les témoins viennent confirmer à l'audience ce qu'ils ont déjà dit à l'information : les prévenus se cantonnent dans leur même système.

Le jugement est renvoyé à demain samedi.

Me CONFORME.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

FÉDÉRATION ROUBAISIENNE (Fondée en 1868). — Aujourd'hui samedi 23, mise en paniers pour le Concours de Saint-Just (443 kilomètres) donné par la Fédération roubaisienne au siège du « Pigeon redoutable » chez M. Vangouthem au fort Sion derrière Saint-Sépulcre, à l'Epeule; 450 fr. de prix d'honneur répartis en 40 prix de 10 francs et 40 de 5 fr. aux vingt premiers constatés. Mise 1 fr. 50 bague comprise.

Dimanche à 7 heures du soir précises, distribution des prix du 7e grand concours national Roubaisien. MM. les amateurs qui ne seraient pas présent à l'appel de leur nom ne pourront plus réclamer leur prix qu'à partir du lendemain. Ceux qui ne pourraient se présenter eux-mêmes devront remettre une autorisation écrite à la personne envoyée. Sitôt la remise des prix effectuée la commission Fédérale décline toute responsabilité. Les réclamations étant limitées par l'affiche apposée au siège Fédéral chez M. E. Cateau à l'Epeule.

NORD

Mouvement judiciaire. — Sont nommés juges de paix : MM. Derville, au Cateau, et Gouverne, à Hesdin (Pas-de-Calais). Sont nommés suppléants : à St-Amand, M. Tournois; à Bailleul, MM. de Laval et Brun.

Nominations ecclésiastiques. — M. Mazure, curé de Walincourt, est transféré à Valenciennes (Faubourg Notre-Dame). M. Salens, curé d'Awoingt, est transféré à Tourmignies en remplacement de M. Dutholt, démissionnaire. M. François, curé d'Hamel, est transféré à Awoingt, M. Bouchart, vicaire à Lille (Faubourg Saint-Maurice), est nommé chapelain à Frais-Marais (Douai)

Obsèques du commandant Gourgaud. — Le service funèbre de M. Théodore Gourgaud, chef d'escadron au 45e régiment d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur dont nous avons annoncé hier la mort subite, a eu lieu jeudi matin, à neuf heures, à l'église Saint-Eloi, à Hazebrouck. La réunion était à l'hôtel Saint-Georges. Toute la municipalité, la musique, la Société des anciens militaires, le sous-préfet, la gendarmerie, l'inspecteur et le capitaine des douanes, le détachement d'artillerie, tous les notables de la ville et plus de 500 personnes y assistaient.

Le corps a été transporté de l'*Hôtel St-Georges* à l'église sur un affût de canon, attelé de quatre chevaux noirs. Son uniforme, orné de ses décorations, était déposé sur le cercueil qui était revêtu de couleurs nationales. Après le service, le lieutenant-colonel du 15e a prononcé un discours. Il a retracé la vie du brave commandant, aimé des officiers et des soldats.

Le corps est déposé à l'église en attendant l'arrivée du frère du défunt, ingénieur des ponts et chaussées à Paris, qui décidera du lieu de l'inhumation.

— *Le bruit court qu'un homme du même détachement* est mort à Estaires et qu'un autre serait tombé gravement malade en route. Nous donnons ces nouvelles sous toutes réserves.

Nœux. — *Un grave accident* est arrivé à la fosse n° 1. Un éboulement s'étant produit, un ouvrier nommé Joseph Marcq, âgé de 22 ans, a été enseveli. Quand on est parvenu à le dégager, il avait cessé de vivre.

Une grave affaire à Marolles. — A la suite d'une descente du parquet d'Avesnes à Marolles, pour instruire une affaire d'avortement, deux arrestations ont été opérées, celles d'un propriétaire, âgé de 56 ans et de sa servante, une certaine Clémence Gomez, femme Guyot, 40 ans.

Carolus Duran citoyen de Valenciennes. — M. Carolus Duran vient d'être nommé citoyen de Valenciennes. Le conseil municipal de la ville en a décidé ainsi par voie délibérative.

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 22 juillet.* — Gabrielle Cattel, rue des Fondeurs, 23. — Jeanne Surmont, rue Pierre-de-Roubaix, 457. — Palmyre Mercier, rue des Longues-Haies, 192, chez J.-B. Mangin. — Jeanne Astier, rue Latine, 25. — Octavie Joseph, et Julie Joseph, jumelles, rue Magenta, 6. — *Déclarations de décès du 22 juillet.* — Desmarchelier, présenté sans vie, rue Sainte-Elisabeth, 49. — Eléonore Lebrun, 2 ans 18 jours, rue Delezenne, cour Saint-Amé, 6. — Edouard Rasson, 3 ans 4 mois, rue d'Estaing, cour Boulanger, 40. — Catherine Henno, 70 ans 4 mois, rue Yolande, 9. — Lucie Lordant, 66 ans, rue de la Perche, sentier de la Brasserie, 82. — Marie Dhalluin, 48 ans, rue des Champs, 23. — Mathilde Govaert, 62 ans 2 mois 11 jours, rue Saint-Jean, aux Petites-Sœurs. — Jeanne Janssens, 39 ans 3 mois, rue de la Barbe d'Or, impasse de la Barbe d'Or, 16. — Adolphine Delhaye, 58 ans, rue de Condé, 30.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 22 juillet.* — Jules Devos, rue Fin de la Guerre. — Marie Tricot, rue de la Croix-Rouge. — Madeleine Vandeputte, rue Dupuis-Mortier. — Germaine Dendievel, rue du Brun-Pain. — Auguste Mouray, rue Bérenger. — *Déclarations de décès du 22 juillet.* — Blanche Hautekete, 7 mois, à l'Epine. — Vital Deschamps, 25 ans, rentreur, Blanc-Seau. — Célina Lejour, 3 ans, rue du Blanc-Seau.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 20 au 22 juillet.* — Romanie Goerlant, route de Lille. — Maurice Vanmaele, rue de Varna. — Guillaume Debruyne, au Colbras. — Marcel Deveuve, au Colbras. — Julien Coudron, rue de Lille. — *Déclarations de décès du 20 au 22 juillet.* — Victor Espelle, 4 mois, à la Pannerie. — Ivon Nollet, 32 ans, ouvrier, rue de Lille. — Marie Hostyn, 1 an, ruelle de la Douane.

RONCQ. — *Déclarations de naissances du 18 au 21 juillet.* — Marguerite-Angèle Vandamme, à la Vallée. — Marie-Joseph Vercampt, au Faubourg. — Clément-Léonard Béckaert, à la Vallée. — *Déclarations de décès du 18 au 21 juillet.* — Marie-Marguerite Decraene, 8 semaines, rue de Bousbecques.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — *Déclarations de naissances du 15 au 22 juillet.* — Marie Dumortier, X.-Motte. — Germaine Lahousse, V.-Motte. — Emile-Joseph Coussement, Bas Quartier. — Clotilde Decenne, Durmont.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUBUS-LORIDAN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Lucie-Roseline LORIDAN, épouse de M. François DUBUS, décédée à Roubaix, le 22 juillet 1892, dans sa soixante-huitième année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 24 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Perche, impasse de la Brasserie Mulle, 82.

Les amis et connaissances de la famille DELCROIX-HENNO qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Catherine-Joseph HENNO, épouse de M. Jean-Baptiste DELCROIX, décédée à Roubaix, le 21 juillet 1892, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 24 courant, à 4 heures, en l'église Ste-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Yolande, 9, (Pont Rouge), près de la ferme de Maufait.

Les amis et connaissances de la famille RENARD-DESTOMBES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Armand-Joseph DESTOMBES, garde-champêtre en retraite, veuf de Dame Julie BONDUELLE, décédé à Roubaix, le 22 juillet 1892, dans sa 71e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 25 courant, à 9 heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Balance, 56.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 25 juillet 1892, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Adolphe DOLENT, veuf de Dame Zénaïde POLLET, décédé à Roubaix, le 27 juin 1892, dans sa 80e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mercredi 27 juillet 1892, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Dame Suzanne GUILLAUME, décédée à Roubaix, le 7 juin 1892, à l'âge de 39 ans et 4 mois, administrée du Sacrement de l'Extrême Onction. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 25 juillet 1892, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Pauline-Joseph DELESPIERRE, veuve de M. François TIBERGHIEN, décédée à Roubaix, le 20 août 1891, dans sa 58e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 25 juillet 1892, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste DESPLANQUE, époux de Dame Victorine GADENNE, décédé accidentellement à Roubaix, le 21 juillet 1891, à l'âge de 58 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 25 juillet 1892, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de Monsieur Hippolyte RAMON, décédé à Roubaix, le 17 mars 1880, à l'âge de 54 ans et 6 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Et de Madame Sophie-Elise GIRAUDON, son épouse, décédée à Roubaix, le 26 juin 1891, à l'âge de 63 ans, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 25 juillet 1892, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis BERNARD, veufen premières noces de Dame Mathilde VAN PARYS, épouse de Dame Cornélie LADERRIERE, décédé à Roubaix, le 23 juin 1892, dans sa 44e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau), à Tourcoing, le lundi 25 juillet 1892, à 8 heures et à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Denis HOLLEY, employé de douane en retraite, veuf de Dame Adeline BERTHE, décédé à Tourcoing (Blanc-Seau), le 19 juin 1892, dans sa 59e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Une Messe de Convoi et un Obit Solennel du Mois seront célébrés en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau), à Tourcoing, le lundi 25 juillet 1892, à 8 heures et à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Denis HOLLEY, employé de douane en retraite, veuf de Dame Adeline BERTHE, décédé à Tourcoing (Blanc-Seau), le 19 juin 1892, dans sa 59e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Mouscron. — Vendredi, à deux heures, le parquet de Courtrai, représenté par MM. Huyttens de Terbecq, procureur du Roi, et Jonckère, juge d'instruction, accompagnés du greffier et du maréchal des logis Candaele, commandant de gendarmerie, est descendu à Mont-à-Leux, aux fins d'instruire le vol d'effets dont a été victime Mme veuve Proye, marchande de confections à Mont-à-Leux. Après avoir procédé à une enquête des plus minutieuses,